

La désignation de directeurs au sein des directions générales du Service public de Wallonie

25 octobre 2011 | Question orale de M. Dimitri FOURNY à M. le Ministre Jean-Marc Nollet

Monsieur le Ministre,

Le 25 novembre 2010, il y aura bientôt un an, le Gouvernement wallon a décidé de déclarer la vacance de 69 emplois de directeurs au sein de l'ensemble des directions générales du Service public de Wallonie. Cette procédure concerne donc près de 30% de l'ensemble des postes d'encadrement de ce rang, ce qui n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement des services de l'administration wallonne.

En effet, malgré la désignation de responsables temporaires, certains services semblent totalement dépourvus de ce niveau essentiel d'encadrement.

Un appel à candidature à la promotion, à la mutation ou à la réaffectation a été lancé, auprès du personnel concerné, mi-décembre 2010. Un délai de 10 jours était accordé aux candidats afin d'introduire leur dossier argumenté.

Les auditions des candidats répondant aux critères requis auraient débuté en mai 2011 et se seraient encore poursuivies jusqu'en septembre dernier.

Monsieur le Ministre dispose-t-il maintenant de l'ensemble des propositions de désignations formulées par les différents Comités de direction concernés ?

Dans quel délai le Gouvernement wallon sera-t-il enfin en mesure de concrétiser sa décision de novembre 2010 et ainsi d'accorder, au Service public de Wallonie, le personnel de management indispensable à l'organisation et au suivi de ses missions ?

Les nouveaux transferts de compétences envisagés dans la prochaine réforme de l'état nécessitent-ils pas, d'urgence, que la structure décisionnelle de l'administration wallonne soit rapidement pourvue de personnel compétent, apte non seulement à assurer les missions de service public actuelles, mais aussi à préparer, planifier, organiser et mettre en œuvre l'intégration des nouvelles missions qui lui seront confiées tout prochainement.

Je vous remercie pour vos réponses.

Réponse de M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique

À la lecture de votre question, je constate que vous êtes déjà bien informé de l'état d'avancement du dossier puisque comme vous l'indiquez, les auditions de certains candidats se sont poursuivies jusqu'en septembre dernier.

Au jour où je vous parle, je ne suis pas encore en possession d'un dossier complet qui pourrait être soumis au Gouvernement wallon. Selon les dernières informations que vient de me transmettre la DGT1, qui est chargée de préparer le dossier pour le gouvernement, il manque encore les propositions de classement motivées pour dix emplois de directeur à la DGO3. Celles-ci devraient lui parvenir fin de ce mois.

La DGT1 prépare actuellement les projets d'arrêté sur la base des classements motivés des différents comités de direction.

Il s'agit d'un dossier important, comme vous l'avez souligné, pour l'organisation et le suivi des missions du SPW. Mais, à ce jour, il est difficile de fixer un délai pour sa présentation au gouvernement. La DGT1 m'annonce un dossier complet dans les prochaines semaines, mais sans être plus précise.

Au sujet des transferts de compétences, sujet sur lequel le gouvernement et moi-même entendons être les mieux préparés possible, j'ai immédiatement demandé à mes services fonctionnels, le jour même de sa présentation, de procéder à une première analyse de l'accord institutionnel intervenu au niveau fédéral et des répercussions qu'il aura sur ceux-ci. La note verte est partie le jour même.

Réplique de M. Fourny (cdH)

Monsieur le Ministre, je ne suis pas totalement rassuré. On a eu des éléments dans cette commission à propos de la manière dont travaillait le SELOR sur le recrutement de certains agents. Dans d'autres niveaux au sein de l'administration, et de manière continue, on s'est plaint de cette manière de procéder au niveau du SELOR, du recrutement, et des délais qu'il a fallu pour pouvoir recruter dans certains services.

Un an plus tard, au niveau des directions de votre administration, 30 % des postes ne sont pas pourvus et vous n'êtes toujours pas en mesure de pouvoir imprimer vous-même un rythme plus rapide à cette administration pour pouvoir avancer et répondre aux attentes qui sont les siennes et qui sont celles du grand public aussi. Je m'en étonne.

Je m'étonne aussi du fait que vous laissiez apparaître dans votre réponse que vous êtes toujours en attente d'une évolution, en-tout-cas de gestes venant de la DGT1. Il y aurait lieu d'être plus proactif en ce dossier et peut-être les inviter à avancer, à travailler plus rapidement pour pouvoir pourvoir à ces emplois qui, je le rappelle, sont vacants depuis près d'une année maintenant, sur base de la décision du Gouvernement wallon. C'est dire si cette vacance datait de périodes bien antérieures. Se posera alors la question de la vacance du pouvoir ou de la vacance de ces postes et, par voie de conséquence, à terme, de l'utilité de ceux-ci, puisqu'on peut rester autant de temps sans que personne ne les occupe.

Je trouve cela assez préoccupant, au regard des développements à venir et des compétences que la région va accueillir dans son giron et de la manière dont son administration devra les rencontrer dans les prochaines années.